



## Tableau des garanties

La présentation de la facture d'achat du vélo est indispensable pour valider les garanties.

Eléments	Conditions	Durée
Cadre	Hors chocs	5 ans
Moteur	Selon précautions d'utilisation*	2 ans
Ecran	Hors chocs	2 ans
Contrôleur	Selon précautions d'utilisation*	2 ans
Tige de Selle	Hors chocs	5 ans
Capteur de pédalage	Hors chocs	2 ans
Fourche	Hors chocs	2 ans
Batterie	Selon précautions d'utilisation*	2 ans
Panne électrique	Selon précautions d'utilisation*	2 ans

### **Sont exclus de la garantie :**

- Une utilisation non conforme de votre VAE , ou non-respect des instructions d'utilisation et précautions d'emploi.
- Des éléments extérieurs ou un mauvais traitement infligé au matériel : chute, choc, accident, vandalisme.
- Une réparation, une intervention, ou une modification d'un composant électrique effectuée par des personnes ou des entités non agréées par la marque.
- Une diminution de capacité inférieure à 40%.
- Toute marque d'oxydation ou d'humidité trouvée à l'intérieur des composants électriques provoquant leur dysfonctionnement annule toute garantie.
- Tout remplacement de clés en raison de la perte des clés ou de dommages causés aux clés ou à la serrure ne sera pas couvert par la garantie.
- Toute crevaison ou détérioration des rayons des roues causée par un élément extérieur n'est pas couverte par la garantie.
- Réparations à effectuer sur un vélo qui n'a pas été entretenu par un professionnel du vélo depuis plus d'un an
- Vélaïr se réserve le droit de refuser la garantie si le vélo a été exploité comme moyen de transport pour des activités professionnelles ou tout autre type d'utilisation inappropriée.

**Tous les réglages de freins, de dérailleurs, les serrages de vis et la catégorie "réparations / réglages léger(e)s" ne sont garantis que le 1er mois suivant la date d'achat. Au-delà d'un mois après la date d'achat, ces réglages sont facturés.**